



EMMANUEL CRETIN-MAITENAZ
SYLVAIN MOREAU

HECTARE

75 ZI Les Portes Domitiennes
CS 30020
34741 VENDARGUES

Facture

N° Dossier	24280 /
Facture N°F24090500	

Perpignan, le 18/09/2024

Lieu des travaux : Commune de PRADES Lieu-dit : 9107 Route de Catllar Section : AD N° de parcelle(s) : 408

Objet : Division parcelle voirie

Référence	Désignation	Prix Unit.	Qté	Coeff	Montant HT
Cad	Publicité foncière. - Etablissement d'un document modificatif du parcellaire cadastral ; création de 2 numéros y compris intégration du parcellaire sur plan cadastral informatisé	220,00			220,00
ResGeo	"Le géomètre-expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes. Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération."				

Règlement par chèque ou virement

IBAN N° FR76 1287 9000 0111 1963 3500 191 / BIC : DELUFR22XXX

Facture payable au plus tard le 03/10/2024

Total HT € 220,00
TVA 20% 44,00
Total TTC € 264,00

BON POUR REGLEMENT

A PERPIGNAN, le 26/09/2024

HECTARE

URBANISME DURABLE

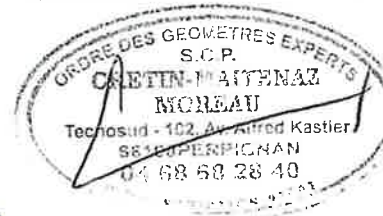
1 boulevard F. KENNEDY

66000 PERPIGNAN

04 68 63 64 65

SIREN 391 027 190 00027

Emmanuel CRETIN-MAITENAZ



Les Honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. Paiement par chèque ou virement bancaire. En cas de retard de paiement, le client se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal, calculée sur le montant de la somme due, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros